



**Délibération CA-2017-07-06-5**  
Sortie des immobilisations

---

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNOUS**

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,  
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010  
et le 24 novembre 2016,  
Vu la note de présentation de la sortie des immobilisations du matériel réformé,*

- **Point de l'ordre du jour**  
4- Sortie des immobilisations
- **Entendu l'exposé de Madame Françoise GUILLARME, Agent comptable du Cnous**
- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

**Article unique :**

Le conseil d'administration approuve la réforme et la sortie d'inventaire de 19 fiches d'immobilisations, telles que présentées en annexe, pour une valeur brute d'acquisition de 325 354, 86 € amortis en totalité.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 27  
Quorum : 9  
Nombre de membres participant à la délibération : 18  
Nombre de procurations : 9  
Abstentions : 0  
**Pour : 27**  
Contre : 0

Fait à Vanves, le 24 juillet 2017.

**Emmanuel GIANNESINI**

Pièces jointes : détail des immobilisations sorties de l'inventaire